



APPEL D'OFFRES PROJET N° 171-08233-00

LA VILLE DE SHANNON requiert des offres pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable pour corriger la problématique de manganèse aux puits No.2 et No.3. Le projet inclut notamment : l'agrandissement du bâtiment de services existants, la fourniture et l'installation d'équipements de traitement d'eau (filtration au sable vert, différents systèmes de dosage de produits chimiques, toute la tuyauterie requise, etc.), l'installation de nouvelles conduites d'aqueduc et de drainage ainsi que différents travaux de plomberie, d'électricité, de ventilation, de mécanique de procédé, de contrôles et télémétrie, etc.

Il est à noter que ce projet fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

Les formules de soumission et les documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître sont contenus dans le document qui sera disponible en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou en consultant le site web www.seao.ca, et ce, au coût établi par le SEAO.

Une garantie de soumission au montant minimal de 10 % de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque visé tiré sur une Banque à Charte du Canada ou sur une Caisse Populaire, soit d'un cautionnement de soumission et d'une convention relative à l'émission de cautionnements, conforme aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la "Ville de Shannon" et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des fournisseurs ayant un établissement au Canada à l'exception des entrepreneurs du Nunavut et du Yukon, étant donné que le présent contrat est assujéti à l'ACCQO (Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, à l'AQNB (Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) et à l'ACI (Accord sur le commerce intérieur) et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

Les soumissions doivent parvenir au bureau municipal de la Ville de Shannon, à l'attention de M. Sylvain Déry, directeur général adjoint et greffier, au 50, rue Saint-Patrick, Shannon, Québec, G0A 4N0, à **10 h, le vendredi 10 novembre 2017**. L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter aucune des offres et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 11^E JOUR D'OCTOBRE 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvain Dery', is written over a horizontal line.

Le directeur général adjoint et greffier,
M. Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA